

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2020/230...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE L'ORDONNANCE 2020/012/PRG/SGG DU 03 septembre 2020

RELATIVE A LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (FINANCEMENT DE
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LA REPONSE D'URGENCE A LA COVID-19 ET LA
RELANCE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), SIGNE LE 24 AOUT 2020, POUR UN MONTANT DE 80.000.000
DOLLARS US

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 portant Habilitation du Président de la République à
prendre, par Ordonnance, des mesures relevant du domaine de la Loi ;

Vu l'Ordonnance 2020/012/PRG/SGG du 03 septembre 2020 ratifiant l'Accord de financement ;

Vu le Décret D/2020/159/PRG/SGG du 14 juillet 2020 portant Promulgation de la Loi
L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée l'Ordonnance relative à l'Accord de financement (financement
de politique de développement pour la réponse d'urgence à la COVID-19 et la relance) entre
la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), signé le 24
août 2020, pour un montant de **80.000.000 dollars us**.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 SEP. 2020


Professeur ALPHA CONDÉ